



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Valéry Beaud déposée le 13 septembre 2022

« Plateforme 10, le nouvel îlot de chaleur urbain de Lausanne ? »

Lausanne, le 11 avril 2024

Rappel de l'interpellation

«Deux ans et demi seulement après l'échec dans les urnes du projet de Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive, c'est le 9 juin 2011 qu'était présenté le projet lauréat du concours pour le pôle muséal et culturel - nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts - sur le site des Halles CFF aux locomotives à Lausanne. Le projet lauréat de Estudio Barozzi Veiga et Pondio Ingenieros est alors très largement salué, notamment pour le choix de l'implantation des bâtiments qui permet de proposer de nouveaux espaces publics, le rapport du jury précisant à ce propos que « la proposition cohérente et courageuse de ne conserver que des fragments des halles ne peut s'apprécier qu'en regard de la qualité de l'espace public proposé et de l'adéquation du volume simple et abstrait destiné au musée. Dans ce contexte, le projet construit un véritable parc urbain où la symbolique ferroviaire est assimilée à celle d'un espace industriel» et que «les auteurs décrivent un parc où la végétation s'inscrit entre les rails et où les platanes organiseront le lien entre la place du Musée et celle de la Gare

Onze ans plus tard et après l'inauguration en juin dernier du nouveau bâtiment du mudac et de Photo Elysée, on est en droit de se demander où sont passés les espaces publics de qualité, le parc et la végétation annoncés ? La figure 1 ci-dessous présente une comparaison entre les illustrations du projet lauréat du concours et la situation actuelle, qui met en évidence l'énorme décalage entre le projet et sa réalisation, notamment en termes de patrimoine, de perméabilisation des sols et de végétalisation du site.

Alors que le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont des plans climats ambitieux, que les temps sont à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, à la désimpermeabilisation des sols, à la végétalisation et à l'arborisation, les espaces publics de plateforme 10 sont presque entièrement minéraux et imperméabilisés, seule une petite rangée d'arbre apportant un trop faible ombrage le long du mur nord-est du site (voir figures 1 et 2).

Dans les jours suivants l'inauguration du mois de juin dernier, lors de laquelle des brumisateurs ont dû être installés pour rafraîchir les visiteurs, le journal Le Temps titrait d'ailleurs « Plateforme 10, un îlot de chaleur urbain ? », relatant que « les visiteurs ont grillé sur l'esplanade très goudronnée ». De telles réactions se sont également largement faites entendre lors des festivités du 1er août dernier en présence du Président de la Confédération.

Si des arbres doivent encore être plantés en fin d'été devant le nouveau bâtiment du mudac et de Photo Elysée, cela n'influencera que peu le constat général d'une réalisation qui n'est malheureusement pas adaptée à son époque et aux préoccupations actuelles.



Les résultats du concours d'idée pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ne contribuent par ailleurs pas à rassurer sur la vision finale que le site prendra au terme des travaux de la Gare de Lausanne. En effet, si le projet lauréat prévoit le prolongement de l'allée d'arbres et la végétalisation de l'emprise de la plaque tournante, reconvertie en patio, les espaces publics restent très majoritairement minéraux. Le rapport du jury (novembre 2021) contient toutefois une lueur d'espoir en mentionnant que « le peu d'occupation du sous-sol permet d'entrevoir de larges possibilités d'interventions à l'avenir en pleine terre », soit selon notre compréhension une végétalisation et une arborisation.

Enfin, il est encore utile de relever que le constat d'îlot de chaleur a aussi été effectué pour le tronçon de la voie verte d'agglomération situé à l'ouest de plateforme 10, qui devient presque infréquentable à pieds sous le soleil estival (voir figure 3). Sur la base des différents éléments présentés ci-dessus, force est de constater que les aménagements extérieurs de plateforme 10 ne sont pas à la hauteur des ambitions des Plans climats cantonaux et communaux et plus généralement aux ambitieuses politiques publiques en termes de qualité d'espaces publics, de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de désimperméabilisation des sols, de végétalisation et d'arborisation, avec pour conséquence aussi un important manque d'attractivité du site et de confort pour les visiteurs. Bien que le projet soit mené par la Canton, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité ».

Introduction

Le quartier des arts, sous la responsabilité du Canton, a été initié il y a plus de dix ans par la mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal (PAC), puis par le concours du Musée cantonal des Beaux-Arts - Lausanne (MCBA) et sa mise à l'enquête en 2014, et celle de l'Elysée/Mudac en 2017. Les principaux défis d'alors étaient de créer les conditions légales, foncières et financières idoines, et de rechercher les fonds privés nécessaires pour une ambition de portée nationale.

Le principal objectif du Canton a toujours été d'offrir à un large public des infrastructures culturelles de renommée sises au sein d'un quartier vivant ouvert sur la ville et accessibles en transports publics ; un tel site muséal devait aussi permettre au Canton et à la Ville de Lausanne, capitale vaudoise et olympique, de rayonner sur la scène internationale.

La décennie pendant laquelle le quartier des arts s'est développé est également celle qui a vu émergé au sein de la société des préoccupations nouvelles à l'instar des impacts globaux et locaux du dérèglement climatique, de la préservation de la qualité de vie en ville, des modes de mobilité durable et d'accroissement de la végétalisation en milieu urbain. La Municipalité y a donné des réponses concrètes notamment par le biais de son Programme de législation, par son Plan climat¹ et à l'objectif canopée qui en découle, par diverses actions ayant trait à la qualité des espaces publics² et ses objectifs en termes de mobilité. Ce sont les projets au long cours qui permettent de concrétiser une stratégie urbaine intégrée.

¹ Préavis N°2020/54 « Plan climat » et préavis N° 2021/15 « Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne »

² Préavis N° 2018/11 « Rues vivantes – Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits d'études et de réalisation » et Préavis N° 2021/13 « Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics »



Le développement du quartier des arts a été suivi dans le cadre d'un COPIL présidé par le Canton, auquel trois membres de la Municipalité ont pris part. La délégation lausannoise a rappelé les enjeux essentiels de la végétalisation d'un tel site. Les actions menées sont développées à la question 3.

Ce COPIL a été dissous le 27 juin 2022 dans la foulée de l'inauguration de Photo Elysée et du Mudac.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité partage-t-elle le constat général exprimé ci-dessus, particulièrement concernant le manque de perméabilité des sols, de végétalisation et d'arborisation des aménagements extérieurs de plateforme 10 et le phénomène d'îlot de chaleur urbains ?

La Municipalité partage les préoccupations de l'interpellateur. Elle rappelle que le quartier des arts est encore en cours de développement et que les aménagements annoncés par le Canton et la Fondation Plateforme 10 le 4 avril 2022 par un communiqué de presse se sont concrétisés à la fin du mois de juin 2022.

Formellement, selon le plan des aménagements extérieurs du dossier de mise à l'enquête publique de 2014, trois arbres à l'ouest du MCBA restent à planter dans la zone en gravier sur les 23 qui sont prévus, dont 20 situés le long du MCBA.

Des améliorations ont donc été consenties et la collaboration entre les services de la Ville et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) se poursuivent.

Question 2 : Comment la Municipalité peut-elle expliquer une telle différence entre le projet lauréat du concours pour le pôle muséal et culturel et sa réalisation, notamment en (a) termes de patrimoine, de (b) perméabilisation des sols et de (c) végétalisation du site ?

En cours de développement depuis plus de dix années, le cadre dans lequel le quartier des arts a été développé précède largement la prise en compte systématique des enjeux climatiques et de la qualité des espaces publics en termes de végétalisation et d'imperméabilisation des sols dans les projets. Ce projet, réalisé sous la responsabilité du Canton, a connu des évolutions au cours du temps et en connaîtra encore.

Question 3 : Comment la Municipalité est-elle intervenue ces dernières années auprès du Canton pour tenter d'influencer les aménagements extérieurs de plateforme 10, afin qu'ils soient conformes à ses politiques publiques et cohérents avec les différents projets du « Pôle Gare » ?

En 2019, le COPIL a accepté de recevoir des propositions de la Ville dont l'objectif était d'améliorer substantiellement la qualité des espaces aménagés par l'augmentation de la végétalisation et la perméabilisation des sols, sachant que la grande majorité de l'esplanade n'est pas excavée et que des plantations en pleine terre sont possibles. Ainsi, un plan d'aménagement concret, élaboré par le Service des parcs et domaines (SPADOM), a été discuté et analysé avec la DGIP. La proposition à avoir été suivie est la réalisation d'une surface en gravier continue sous les arbres le long des arcades en lieu et place d'une surface initialement prévue partiellement imperméable.



Depuis 2022, la DGIP a élaboré un « concept d'aménagements végétaux » visant à améliorer la végétalisation et le rafraîchissement du site. Des propositions ont ensuite été faites par SPADOM, sachant que le « concept d'aménagements végétaux » a été présenté comme évolutif. Elles consistent en la plantation d'arbres, la végétalisation de certains murs et de surfaces aujourd'hui en enrobé grenailé. En avril 2022, le Canton de Vaud et la Fondation Plateforme 10 ont annoncé la plantation de 23 arbres dont 11 chênes dans la partie sud entre le bâtiment du MCBA et celui de Photo Elysée. La place devant ce dernier a été équipée d'une fontaine à brumisation et pourvue d'un revêtement de sol moins foncé. Au nord, le patio a été ombragé par la pose d'une grande toile triangulaire.

Question 4 : Quelles sont aujourd'hui les possibilités d'intervention de la Municipalité pour que le Canton modifie les aménagements extérieurs de plateforme 10, afin d'augmenter la perméabilité des sols, la végétalisation et l'arborisation du site et pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain ?

La Municipalité salue le « concept d'aménagements végétaux » de la DGIP car il constitue une amélioration de la situation et elle se réjouit que les équipes puissent collaborer à l'intensification de la végétalisation du site. C'est notamment du côté de l'entrée du site sur la place de la Gare et entre les deux bâtiments construits que se situent les potentiels.

Question 5 : Est-ce que le Canton prévoit d'imposer la présence d'architectes-paysagistes dans les équipes concurrentes de la prochaine phase de concours pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ?

La Municipalité est favorable à cette proposition et pourra, le cas échéant, la relayer le moment venu.

Question 6 : Est-ce que le Canton prévoit la présence d'architectes-paysagistes dans le jury de la prochaine phase de concours pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ?

La Municipalité est favorable à cette proposition et pourra, le cas échéant, la relayer le moment venu.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Valéry Beaud

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter